

Postface

En 1843, Victor Hugo désire voyager sans être reconnu et s'inscrit sous le nom de Go dans les « bureaux de diligence ». Hilare, il note que ce nom est successivement écrit « M. Go, Got, Gaut, Gault, Gaud Gauld, Gaulx, Gaux, Gau... ». André Chervel et moi-même, un siècle et demi après, sommes restés pantois devant 30 formes plausibles de *tuyaux*, **tuiois*, **tuillots*, **tuylleaux*, etc. relevées dans un corpus de dictées de collège. Ceci, pour illustrer une caractéristique du français connue de tous : il y a bien des graphies possibles d'un même mot. Mais les conséquences didactiques en sont moins connues. Les professeurs de français font fréquemment l'expérience de la vanité de l'injonction « Vérifiez l'orthographe en vous aidant du dictionnaire », lorsqu'elle est destinée à des élèves qui ont une maîtrise incertaine du français écrit. Ce dont on ne prend pas assez la mesure, c'est que ces élèves ne le font pas parce qu'ils ne *peuvent* pas le faire. Pour chercher dans le dictionnaire le sens ou l'orthographe d'un mot connu ou simplement entendu, il faut en connaître déjà pour partie l'orthographe : à quelle lettre chercher l'orthographe initiale de *aiguille*, **héguille*, **haiguille*, **éguille* ? La seconde lettre de *accueil*, **aqueuille*, **acoueil* ?

Le passage de l'oral à l'écrit se complique encore de phénomènes complexes. Aux multiples variantes orales d'un mot, **chu*, **chui*, **j'suis*, *je suis*, correspond une forme écrite et une seule. Des expressions perçues comme unités uniques à l'oral se segmentent à l'écrit (*est-ce qu'elle*, *d'accord*). Le *h* dit aspiré (*elle hait*) ; le *e* qui « tombe » dans 80 % des cas dans la langue orale dans le français du Nord, mais qui resurgit dans la langue écrite (*abonnement*, *petit*) ; les lettres « silencieuses » qui s'écrivent mais ne se prononcent pas (*temps*, *foie*, *bonheur*) ; la délicate question des homophones (*court*, *cours*, *cour*)... Tous ces brouillages phonétiques contribuent à rendre difficile la recherche d'un mot dans un dictionnaire pour ceux qui n'ont pas encore intériorisé les images visuelles des mots ; or, un dictionnaire classique n'offre pas de solution pour affronter ces problèmes. Prendre l'initiative de chercher dans le dictionnaire est pour le lettré un recours naturel, mais c'est pour les autres le début d'un périple sans fin.

Sybille Grandamy a une maîtrise cultivée du français de notre temps et une conscience aigüe de la langue en mouvement dans toutes les situations de la vie sociale. Elle possède aussi une exceptionnelle expérience de formatrice auprès de publics divers, enfants ou adultes, étrangers ou non, francophones débutants ou expérimentés. Expérience renforcée par la réflexion collective, celle du mouvement Freinet, notamment. Elle a ainsi construit, au fil du temps, une connaissance intime de ce qui fait obstacle à l'appropriation autonome de la langue écrite. Pour aider à surmonter cet obstacle, elle s'est donné pour tâche de concevoir un dictionnaire consultable par tous. Avec la collaboration initiale du pédagogue d'exception qu'était André Ouzoulias, puis soutenue par une solide équipe éditoriale qui a accompagné ce projet hors norme, elle l'a poursuivi pendant des années, cherchant avec beaucoup d'inventivité pédagogique des cheminements pratiques. Toutes les solutions qu'y donne l'auteure ne sont pas nécessairement d'elle, certaines sont des propositions de maîtres créatifs ou ont surgi dans des mouvements ou des associations, mais c'est elle qui a fait, de toutes ces idées éparses et de ses propres décisions pratiques, cet extraordinaire outil didactique – ce dictionnaire semblable à aucun, à la fois tout à fait nouveau et si vite familier.

Que cherche-t-on dans un dictionnaire ? L'orthographe d'un mot, le sens d'un mot, l'équivalent d'un mot, la description d'une chose que désigne un mot. Il faut donc savoir où chercher...

L'aménagement et l'accompagnement du passage de l'oral à l'écrit est la première originalité de cet ouvrage. La seconde partie, le dictionnaire pour écrire (DPÉ), permet de franchir ce pas : on le consulte à partir de la forme orale d'un mot, d'une expression lexicalisée, d'une variante commune, dont on trouve la transcription sonore. Le principe de codage puise tout simplement dans les correspondances régulières les plus fréquentes entre les sons et les lettres ou groupes de lettres du français, celles que tout utilisateur a apprises – qu'il étudie le français langue étrangère, qu'il soit faible lecteur ou lecteur en apprentissage. La transcription sonore est associée à l'orthographe de ces réalisations phoniques : [apsè] abcès, [getapan] guet-apens, [dakor] d'accord,

[eksétéra] et cetera. La transcription n'a d'autre fonction que celle d'être un filtre limpide qui conduit à la forme orthographique, sans elle inaccessible. Une fois l'orthographe en main, si l'on a besoin de connaître le sens du mot, on se reporte, par le jeu d'un simple renvoi, au dictionnaire pour lire (DPL).

L'autre partie, le DPL, est donc le dictionnaire au sens classique, qui donne des définitions, des aperçus morphologiques (notamment pour la conjugaison des verbes). Dictionnaire de langue avec une partie encyclopédique, il comporte des entrées qui présentent très simplement le sens des mots, d'autres les choses du monde. Nul abandon des exigences de la langue écrite – il s'agit bien d'y trouver la norme du français standard.

Le DPL innove, lui aussi, en ceci qu'il n'obéit pas au codage classique des dictionnaires, car il a une option résolument fonctionnelle : comprendre un mot, c'est s'en faire une idée *suffisante* pour l'employer et l'entendre en tout contexte, au moins dans son sens ou ses sens les plus fréquents. Le DPL cherche donc l'économie et ne comporte aucune considération historique, ni étymologique. Les définitions échappent le plus possible à l'abstraction : la mise en relief systématique du mot permet de le présenter en contexte et de familiariser d'emblée avec ses caractéristiques syntaxique et morphologique – genre et nombre si c'est un nom, conjugaison et construction si c'est un verbe : « Un compromis, c'est un arrangement où les personnes... » ; « Claquer : *Elle a claqué la porte...* Claquer, c'est faire un bruit sec et fort. » En somme, le Diclé ne définit pas un mot, même si l'entrée est le mot ou l'expression lexicalisée ; les concepts ou les notions sont présentés en discours, comme dans l'usage ordinaire. Le plus souvent, un exemple précède la définition, l'anticipe, si elle risque d'être trop abstraite, ainsi pour rire, on aura : « *Le spectacle était très drôle, on a beaucoup ri.* » Dans le Diclé, pas d'exemples littéraires, mais des extraits de dialogues quotidiens, des exemples d'emploi en contexte banal : l'objectif, c'est que le sens juste (*juste le sens ou les sens*) soit accessible le plus vite possible.

Souvent, le renvoi aux planches illustrées permet de faire de précieuses économies de définitions. Définir une vache est une gageure, alors on lira : « C'est un animal. → p. 520 »

Postface

L'inventaire linguistique qu'on trouve dans le DPL est accueillant à la variété quotidienne de la vie, à ce qu'on nomme communément les registres, mais aussi aux décrochages familiers ou vulgaires dûment attestés dans tous les milieux sociaux, et encore à cette langue qui sert à vivre et à comprendre les objets du monde, langue technique de tous les jours, de la cuisine, du jeu, de la politique, de l'administration, bref, de la vie en société, des valeurs communes et des expressions vivantes et imagées des échanges quotidiens.

Le Diclé obéit à une finalité précise, d'ordre pédagogique : il a été conçu pour ceux qui hésitent ou qui renâclent à *écrire* en français, voire redoutent d'avoir à le faire. Jeunes ou adultes qui n'ont pas réussi leur entrée dans la lecture et l'écriture, étrangers et apprenants en FLE encore peu assurés dans le français écrit, lecteurs précaires de la fin de l'école primaire ou des premières classes du collège : tous ceux qui ont en commun d'avoir une certaine maîtrise orale du français, parfois excellente, mais qui peinent à franchir le seuil au-delà duquel les contraintes du français écrit sont comprises et peuvent être gérées de manière autonome, avec l'aide d'outils classiques (les dictionnaires classiques, les grammaires). Le Diclé veut donc populariser, dédramatiser et rendre plus accessible l'acquisition du français écrit, ménager une transition vers l'autonomie et la liberté d'écrire, en créant un temps intermédiaire à l'issue duquel le recours aux outils classiques sera possible. C'est un dictionnaire qui n'est pas un obstacle par sa forme et qui vient occuper une place vacante : celle de transition vers l'utilisation des dictionnaires classiques. Il est un sas, ni enfantin, ni condescendant, ni démagogique dans son rapport à la norme, vers la liberté que donne l'écriture personnelle. Il atteint cet objectif décisif : pour ceux qui veulent écrire, leur permettre d'oser écrire et de savoir écrire.

Danièle Manesse,
université Paris 3-Sorbonne nouvelle, laboratoire DILTEC
(didactique des langues, des textes et des cultures)